

Arrêté n° 2024/G-135 fixant la liste des candidats admis à se présenter à l'examen professionnel 2025
par voie d'avancement de grade
d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique et notamment les chapitres 523 et 325 (Liv. V – Tit. II – Chap. III et Liv. III – Tit. II – Chap. V) et les articles L 452-34 et 35, articles L 522-24 et 25 ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au III de l'article 17 du décret n° 2011-605 sus mentionné ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2024/G-85 portant ouverture en date du 8 août 2024 de l'examen d'accès par voie d'avancement au grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe – session 2025 ;
- VU les candidatures enregistrées par le Centre de Gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2025 de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe est arrêtée comme suit :

ANCIAN	Loïc
BLENERT	Stéphane
CHAMPALBERT	Emilie
DAL-FERRO	Virginie
DE CHARLES	Maryline
DERAT	Gaëlle
DOLLET	Serge
DUREY	Aurélie
FAURE	Ludovic
GAUX	Isabelle
GENTELET	Sébastien
GITTA	Mathieu
GODDERIDGE	Steeve
GOIN	Jean-Yves
GONZALEZ	Adrien

GOUSSARD	Jennifer
HALLYNCK	Sylvie
KAUFFMANN	Dominique
LAZZARI	Cyril
LIABEUF	Pierre
MAMERI	Dimitri
MIOT	Jérémy
MIREY	Christophe
MOREAU	Bérengère
PFISTER	Franck
SCHWEITZER	Sandrine
SEKAKMIA	Prudence
TEMPESTA	Andréa
TOURNIER	Caroline

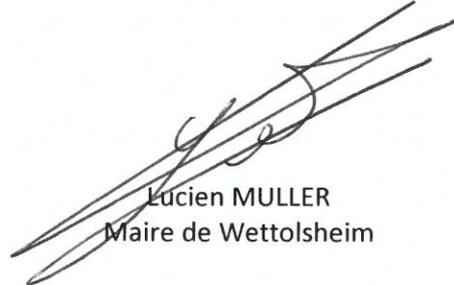
Art. 2 : La liste ci-dessous correspond aux candidatures initialement rejetées ou ayant renoncées à leur inscription. Toutefois, ces candidats restent admis à concourir à la session 2025 de l'examen professionnel par voie d'avancement de grade d'Edificateur Territorial des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour se présenter à l'examen, en produisant notamment les pièces requises au plus tard au 1^{er} jour des épreuves :

NAPAR	Elena
PIERS	Elisabeth
POCARD	Katel

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion des Ardennes (08), de l'Aube (10), de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Marne (51), de la Haute-Marne (52), de la Meurthe et Moselle (54), de la Meuse (55), de la Moselle (57), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de la Saône et Loire (71), des Vosges (88), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin et dans les départements cités ci-dessus,
- publié sur le site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 20 décembre 2024



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim